

## Environnement | Label bas carbone : premiers exemples locaux en foresterie



Mis en place en avril 2019 par le ministère de la Transition écologique et solidaire, le label bas carbone, qui permet aux entreprises et collectivités d'investir dans des projets environnementaux, démarre lentement. Ce jeudi lors d'un séminaire à l'INRA de Cestas, le premier exemple girondin a servi d'illustration locale à sa déclinaison. On a voulu savoir ce qui se cachait réellement derrière cet exemple et quels étaient les enjeux pour le secteur de la forêt, qui est l'un des deux principaux visés par l'obtention du label (avec l'agriculture). Réponse à plusieurs voix.

Ce jeudi 27 février à l'INRA de Cestas, le premier exemple de label bas carbone en Gironde s'est illustré dans un séminaire organisé par le SYSDAU et le CRPF, en pleine expérimentation pour "évaluer les potentialités de séquestration carbone des forêts de la couronne Ouest", comme le précisait l'intitulé. C'est là qu'entrent en jeu les "mesures compensatoires" et la Responsabilité Sociétale des Entreprises". Ces deux notions sont, en résumé, le socle du "label bas carbone", mis en place depuis dix mois par le ministère de la Transition écologique et solidaire, qui a collaboré avec l'Institut de l'Économie pour le Climat (I4CE) pour élaborer une méthode précisant "pour un type de projets donné comment le scénario de référence doit être déterminé et comment les réductions d'émissions associées aux projets sont calculées". Sur le papier, son objectif est simple : "mettre en place un cadre transparent offrant des perspectives de financement à des projets locaux de réduction des émissions de gaz à effet de serre". Autrement dit, permettre à des particuliers, des collectivités ou des entreprises de financer des projets de réduction des émissions de CO2 sous la forme de "crédits carbone". Une fois que les financements sont engagés, les réductions d'émission sont vérifiées "par un tiers indépendant". Enfin, ces "crédits" ne sont "ni transférables, ni échangeables".

### Premier exemple girondin

Le premier "label bas carbone" de Gironde est forestier. Logique pour l'un des neuf départements dont le taux de boisement de forêt privée est supérieur à 40% (forêt privée dont, selon le CNPF, la superficie a augmenté de 25% entre 1970 et 2010). Il est né de la politique RSO (Responsabilité Sociétale des Organisations) de l'IAE de Paris, autrement nommé Sorbonne Business School, rentrée en lien avec le CRPF, à la recherche de "crédits carbone" à mobiliser localement. "On a fait estimer, en relation avec une agence de voyages, l'impact CO2 de nos vols

aériens, environ 1000 tonnes par an. On a donc eu la volonté de réduire nos émissions, et, en attendant de pouvoir le faire efficacement, de les compenser", introduit Philippe Eynaud, professeur à l'IAE. Le projet, présenté au comité directeur de l'établissement et au conseil d'administration, a défini une enveloppe de crédit carbone : 30 000 euros. "On a inscrit cette action dans une politique plus générale de RSE parce qu'on a pris conscience que les administrations devaient aussi avoir des attitudes un peu plus responsables. Ce projet-là est la partie la plus importante de notre politique, ça s'inscrit dans une démarche de remise en cause de notre impact. On a tendance à se réfugier un peu derrière notre rôle d'institut public de formation, mais ça ne nous empêche pas de vouloir aller plus loin", continue Elisabeth Albertini, maître de conférences à l'IAE.

Identifier des acteurs locaux pour porter le projet de l'IAE (et d'autres) vers la forêt, c'est précisément le rôle d'Olivier Gleizes, ingénieur à l'Institut de Développement Forestier. Pour lui, le label est censé "apporter un minimum de garanties de sérieux" à des projets de compensation carbone vanté par beaucoup d'entreprises mais qui ressemblent bien plus à du "[green washing](#)" qu'à autre chose. "Beaucoup montent des opérations pour replanter des arbres, des opérations vertes mais sans véritable gestion. Ici, tous les projets labellisés sont censés vérifiés. Pour la forêt, au bout de cinq ans, durée qui correspond à la période où les arbres sont les plus fragiles, un audit de terrain est réalisé pour vérifier que l'argent a bien été investi dans des plants situés sur la parcelle et vérifier qu'il y a un minimum de plants vivants à l'hectare". Le recul sur ces expertises est inexistant, et pour cause : le label a été mis en place officiellement en avril 2019. Le premier exemple girondin interrogé ce jeudi concerne 3,77 hectares de reboisement et un hectare de boisement et trois hectares de boisement pour le second exploitant, l'IAE ayant divisé ses 30 000 euros en trois projets appartenant à deux propriétaires différents. Dans le secteur de la forêt, trois méthodes sont éligibles au label bas-carbone : la conversion de taillis en futaie sur souches (balivage), le boisement et la reconstitution de forêts dégradées (ou reboisement).

C'est précisément l'exemple qui concerne les 3,77 hectares de Jacques de Chenerilles, architecte-paysagiste, qui gère une forêt familiale de 300 hectares à Cabanac et Villagrains, en Sud-Gironde. "Aujourd'hui, on a de gros problèmes sur le châtaigner et le chêne pédonculé qui a tendance à mal supporter les dérèglements climatiques. On avait donc ces boisements dépérissant, qu'on voulait remplacer par des pins maritimes. Le label est venu nous trouver pour nous demander si on souhaitait arranger ces boisements et déposer un dossier pour avoir des aides. On a aussi une autre parcelle en prairie qui ne sert plus du tout actuellement, ça m'embêtait de lancer le broyeur deux fois par an", commente ainsi le propriétaire, qui s'est donc lancé dans une expérimentation : la plantation de chêne rouge d'Amérique, de chêne Cecil et de Cèdre. "On est engagés sur trente ans à en faire l'entretien, le terrain ne sera de toute façon pas constructible, même dans vingt ans". À l'entendre, pour lui, l'intervention du label bas-carbone et des financements de l'IAE dans l'équation est quasiment "tout bénéf". "On a 20% d'autofinancement de l'opération. On espère, avec le peu de boisement qu'on a sur nos parcelles, arriver à une opération blanche. Sur le terrain, j'ai des contraintes puisque je n'ai pas le droit de faire de labour. Je dois éviter de trop toucher le sol pour ne pas trop modifier le taux de stockage carbone. On croquera les souches pour qu'elles se désagrègent un peu plus vite et on fera un peu de disquage, mais c'est tout. Sans ce financement, j'aurais été obligé de m'en occuper à mes frais, et je ne l'aurais clairement pas fait".

## Conditions fixes

Selon Olivier Gleizes, d'autres projets en Nouvelle-Aquitaine ont déjà été labellisés bas-carbone en forêt : "un projet de conversion de châtaigner vers de la futaie et de boisement en Haute-Vienne et un reboisement sur une forêt de châtaigner à forte mortalité en Dordogne. Les travaux ont déjà eu lieu". Ils ont été financés par le groupe La Poste, l'un des premiers financeurs ayant aussi participé aux discussions autour de la mise en place du label, comme le précise [une note du groupe](#) datant du mois de juin. En fouillant [sur le site du ministère](#), on trouve d'autres exemples : le plus gros est un projet de boisement sur des friches ou terres agricoles abandonnées portée par une Société Coopérative d'Intérêt Collectif, [la SCIC Sugaraj](#), avec l'objectif d'alimenter le réseau de chaleur de Saint-Jean-Pied-de-Port, avec une réduction potentielle évaluée à 2935 tonnes de CO<sub>2</sub>. Sur ce même site, on dénombre 13 projets labellisés bas-carbone, tous dans le secteur d'activité de la forêt. Six sont financés par La Poste.

Ce qui pose aussi une question : quid des financeurs locaux, et de l'identité même de ces derniers ? Autrement dit, quel garde-fou face au "green washing" ? La réponse, selon l'ingénieur IGF, se trouverait précisément dans les quelques [3,5 millions de propriétaires forestiers français](#), qui se partagent 74% de la surface forestière nationale. "Ce label est pertinent dès lors qu'on s'adresse à des entités qui ont déjà quantifié leurs émissions et qui ont déjà fait des efforts de réduction. En revanche, on n'a pas de point d'entrée permettant d'exclure une entreprise dont on n'est pas sûrs qu'elle ait ou non fait ces efforts". "Le propriétaire va vouloir rester maître qui lui accorde des financements. De l'autre côté, les financeurs peuvent aussi avoir des exigences et un cahier des charges spécifiques", répond une représentante du ministère.

"Le propriétaire a le dernier mot, d'autant que le label permet une traçabilité du crédit carbone pour identifier où il va et à quoi il sert". Pour Olivier Gleizes, du fait d'un paysage des propriétés forestières particulièrement morcelé, les projets devraient rester modestes. Il n'exclut cependant pas des financeurs plus locaux. "J'aimerais qu'on arrive à mobiliser des entreprises bordelaises, des châteaux viticoles ou d'autres entreprises locales. On n'aura pas de mal à trouver de grandes entreprises parisiennes, mais le faire au niveau local serait encore mieux". En attendant, l'exemple Girondin garantit un tonnage compensatoire : "1200 tonnes sur trente ans", affirme l'ingénieur. À titre de comparaison, en 2018, 36.831 milliards de tonnes de CO<sub>2</sub> ont été relâchées dans l'atmosphère dans le monde dont 9% par l'Europe. La France, de son côté, selon les dernières données, a baissé ses émissions de CO<sub>2</sub> de 2,5% en 2018 par rapport à 2017. [En 2016 selon le Datalab](#) gouvernemental, la France a émis 340,4 mégatonnes de CO<sub>2</sub> contre 398,4 en 1996, 299,5 en déduisant les 40,9 Mt de l'UTCATF (ou utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie).

## Effort collectif

"Pour l'instant, c'est tout neuf", relativise Henri Husson, directeur adjoint du CRPF. "L'enjeu pour nous, c'est aussi

de réunir deux mondes qui se connaissent mal : celui des villes qui veut du bois partout sans couper d'arbre, et le monde rural où beaucoup d'entreprises utilisent le bois local et ont besoin de financements". Les forêts, il est vrai, coûtent de plus en plus cher : selon les chiffres de la [Société Forestière et de la Safer](#), en 2016, le prix moyen des forêts non-bâties a augmenté de 2,1%. Dans un [rapport publié en 2017](#), le Réseau d'Observation de la Forêt privée (RESOFOP) indiquait que "le prix des forêts hors inflation a progressé de 44 % entre 1997 et 2015, soit un gain annuel moyen de 2 %. Ce marché restreint est généralement acheteur. Le prix moyen en € courants des forêts en 2015 dépasse celui de l'année 1985, soit 4 040 euros/ha". "On est actuellement en contact avec de nouveaux investisseurs, de nombreux autres projets seront labellisés cette année", nous assure Olivier Gleizes. Le secteur semble donc conscient de l'effort qu'il lui reste encore à faire pour participer à une implantation plus locale du label bas-carbone.

À raison ? Dans une autre étude publiée en 2019, le RESOFOP a analysé la [perception du changement climatique](#) chez les propriétaires forestiers. Résultat : pour 73% des répondants, "le climat est en train de changer, les plus jeunes étant les plus convaincus. Une très grande majorité d'entre eux observe un impact important dans leur bois et sont inquiets. Leur inquiétude ne les pousse cependant pas à la vente de leurs parcelles dès aujourd'hui (5%)". Paradoxalement, "plus de 70 % des propriétaires forestiers interrogés n'envisagent pas de changer leurs pratiques dans les cinq ans à venir quel qu'en soit le motif" (pour des raisons diverses). "Seulement 10% ont déjà commencé". Les changements sont pourtant bien prévisibles, selon les dernières cartes de [l'Agence Européenne de l'Environnement](#), mais le nouveau label a encore tout à prouver. La ministre de la Transition Écologique Elizabeth Borne, en déplacement au Salon de l'Agriculture de Paris, a toutefois donné quelques nouvelles : [391 exploitations de bovins](#) (lait et viande) ont d'ores et déjà été sélectionnés pour le premier appel à projets agricoles du label bas carbone. Les premiers acheteurs ont été La Poste et la Caisse des Dépôts, le groupe de luxe Kering faisant aussi partie des nouveaux "partenaires" engagés dans le label. Le potentiel de réduction de ces exploitations engagées, réparties sur 64 départements, a été chiffré à 71 000 tonnes. Jacques De Chenerrilles, lui, devrait commencer à planter ses premiers "crédits carbone" sous label dans les prochains mois.



Romain Bétéille

*Crédit Photo : RB*

*Publié sur [aqui.fr](#) le 28/02/2020*

*[Url de cet article](#)*